

## REVITALISATION DES COURS D'EAU DANS LE CADRE DU PROJET D'AGGLOMERATION LAUSANNE-MORGES

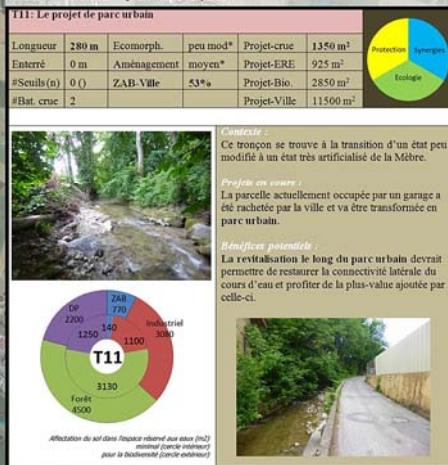
### Contexte :

-Conformément à la loi sur la protection des eaux et son ordonnance le canton de Vaud a établi un plan de revitalisation des cours d'eau priorisé sur 80ans.

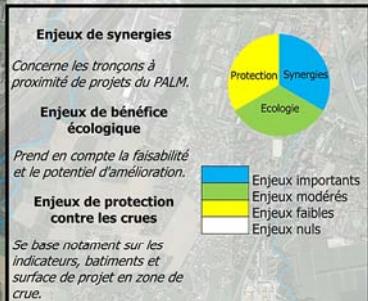
-Le résultat permet d'identifier les axes prioritaires de revitalisation, l'agglomération Lausanne-Morges en raison de son cadre urbain ne présente que peu d'intérêt de revitalisation d'un point de vue écologique en regard des coûts.

-Dans le contexte du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), il faut cependant analyser à l'échelle de l'agglomération quels sont les cours d'eau ayant un fort potentiel, ce en considérant en particulier les aspects urbanistiques et les mesures liées au PALM, qui sont deux éléments non considérés dans l'analyse effectuée par le canton.

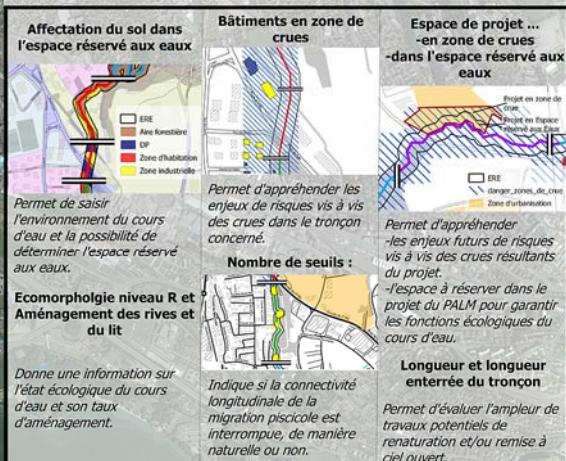
### 5 Regrouper les informations dans des "fiches cours d'eau" par tronçon



### 4 Représenter les résultats de manière synthétique



### 3 Définir divers indicateurs chiffrés



### Objectifs :

-Représenter les enjeux par secteur sous forme de carte synthétique prenant en considération le PALM.

-Disposer de "fiches cours d'eau" par tronçon mettant en évidence les enjeux vis à vis de la revitalisation et la détermination de l'espace cours d'eau.

-Disposer d'indicateurs chiffrés permettant de saisir les enjeux et définir les priorités

### 6 Disposer de cartes par Secteur

